



Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020

Document préparé par le Bureau de la Direction Générale des Programmes

Point pour examen par le GR-DEM lors de sa réunion du 17 janvier 2017

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

Résumé

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020 est un instrument de programmation stratégique qui vise à mieux harmoniser la législation, les institutions et la pratique de la Moldova avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie et, ce faisant, à aider le pays à satisfaire à ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe.

Les priorités du Plan d'action tiennent compte des recommandations, des résolutions et des conclusions de rapports, notamment du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire (APCE), du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès), du Commissaire aux droits de l'homme, de la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (la Commission de Venise), du Comité européen des droits sociaux (CEDS), de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Elles tiennent aussi compte du programme national de réformes de la République de Moldova, incluant les dispositions de l'Accord d'association (AA) entre la République de Moldova et l'UE ratifié par la République de Moldova en juillet 2016.

Dans le présent Plan d'action, le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves ont convenu de poursuivre ensemble, par le biais de programmes de coopération, les réformes visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux, à combattre la corruption et le blanchiment de capitaux, à renforcer l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire, à lutter contre les mauvais traitements et l'impunité, à mieux protéger les droits des personnes appartenant aux minorités et la liberté des médias et à promouvoir la confiance entre les habitants sur les deux rives du Nistru/Dniestr.

Le Plan d'action repose aussi sur les résultats du précédent Plan d'action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016² qui a abouti à la révision de plusieurs cadres législatifs dans des domaines stratégiques (y compris les élections ; la lutte contre la corruption ; le système judiciaire et le Parquet général ; et le système de justice pénale). Les résultats du précédent Plan d'action comprennent aussi des capacités améliorées des acteurs de la société civile à contrôler les processus électoraux et une capacité d'auto-administration accrue de l'Association du barreau moldave. Enfin, il a permis aux municipalités d'échanger des bonnes pratiques sur la démocratie locale, et a renforcé les contacts interpersonnels sur les deux rives du Nistru/Dniestr. Le présent Plan d'action vise à consolider les réformes engagées, à garantir la mise en œuvre effective des cadres législatifs existants et à mener des actions dans de nouveaux domaines identifiés avec les autorités moldaves, essentiellement compte tenu des rapports des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés.

Le budget total du présent Plan d'action s'élève à près de 17.8 millions d'euros. Un financement d'un montant de plus de 4,9 millions d'euros (28 % du budget total) a été obtenu. L'Union européenne a alloué environ 3,7 millions d'euros à la République de Moldova par le biais de programmes conjoints bilatéraux avec le Conseil de l'Europe.

La République de Moldova a fait des progrès considérables pour mettre sa législation et ses institutions en conformité avec les normes européennes depuis qu'elle a adhéré au Conseil de l'Europe en 1995. Ces dernières années, cependant, la crise politique soutenue a freiné la mise en œuvre des réformes. Les obstacles à la mise en œuvre des réformes résident principalement dans le manque de confiance de la population dans le système judiciaire, le manque de transparence et de responsabilité du processus politique, la corruption étendue, l'inefficacité de l'administration publique aux niveaux central et local et une capacité institutionnelle insuffisante dans certains domaines.

Le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves sont résolues à poursuivre leur coopération en vue de garantir l'application effective des cadres législatifs existants et de renforcer les capacités des institutions nationales pour rapprocher la législation et la pratique du pays des normes européennes et ainsi promouvoir les droits de l'homme, renforcer l'État de droit et garantir les principes démocratiques de la gouvernance.

² Plan d'action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016 (ODGProg/Inf(2013)17)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'ACRONYMES ET D'ABRÉVIATIONS	4
PARTIE I - INTRODUCTION	6
1. APERÇU GÉNÉRAL.....	6
2. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION	9
PARTIE II – PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR 2017-2020	9
I. DROITS DE L'HOMME	9
I.1. PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME	10
AVOCAT DU PEUPLE (MÉDIATEUR) ET MÉCANISME NATIONAL DE PRÉVENTION	10
I.2. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ	11
ANTIDISCRIMINATION.....	11
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	12
I.3. GARANTIR LES DROITS SOCIAUX	12
II. ÉTAT DE DROIT	13
II.1. GARANTIR LA JUSTICE	13
SYSTÈME JUDICIAIRE.....	13
ASSOCIATION DU BARREAU MOLDAVE (ABM).....	14
II.2. RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT	15
LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SERVICE PUBLIC DE RADIODIFFUSION	15
PROTÉGER LA LIBERTÉ SUR INTERNET.....	16
PROTECTION DES DONNÉES.....	16
II.3. CONTRE LES MENACES QUI PÈSENT SUR L'ÉTAT DE DROIT	17
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	17
CYBERCRIMINALITÉ	18
III. DÉMOCRATIE	19
III.1. RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET ENCOURAGER L'INNOVATION	19
ÉLECTIONS.....	19
GOUVERNANCE LOCALE.....	20
MESURES DE CONFIANCE	21
III.2. PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ	22
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE/ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME	22
MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE ET PRÉVENTION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ	23
POLITIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE PATRIMOINE	23
PARTIE III – MISE EN ŒUVRE	23
1. MÉTHODOLOGIE	23
2. COORDINATION.....	24
3. FINANCEMENT	24
4. GOUVERNANCE DU PLAN D'ACTION.....	25
ANNEXE 1. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA 2017-2020	27
ANNEXE 2. ANALYSE DE RISQUES	32
ANNEXE 3. TABLEAU FINANCIER DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA 2017-2020.....	34
ANNEXE 4. LISTE DES SOURCES / DOCUMENTS PERTINENTS	35

Liste d'acronymes et d'abréviations

Plan d'action	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020
UTA	Unité territoriale autonome de Gagaouzie
CBM	Mesures de confiance
CCA	Conseil de coordination de l'audiovisuel
CEB	Banque de développement du Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale centrale
CCET	Centre pour la formation continue en matière électorale
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CPT	Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CED	Commission électorale de district
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
CEDS	Comité européen des droits sociaux
Cour	Cour européenne des droits de l'homme
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
ECD/EDH	Éducation à la citoyenneté démocratique/Éducation aux droits de l'homme
CSE	Charte sociale européenne
UE	Union européenne
FCNM	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
SRSJ	Stratégie de réforme du secteur de la justice
ECFL	Étude comparative des finances locales
ABM	Association du barreau moldave
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
PANDH	Plans d'action nationaux pour les droits de l'homme
SND	Stratégie nationale de décentralisation
MNP	Mécanisme national de prévention
ONG	Organisation non gouvernementale
INJ	Institut national de la justice
BO	Budget ordinaire
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
OPCAT	Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale de circonscription
PCF	Cadre de coopération programmatique UE/CdE pour le Partenariat oriental

PG	Parquet général de la République de Moldova
REN	Registre électoral national
Le Commissaire	Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
NU	Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
CV	Contributions volontaires

Partie I - Introduction

1. Aperçu général

La République de Moldova et le Conseil de l'Europe

La République de Moldova est devenue le 36^e État membre du Conseil de l'Europe le 13 juillet 1995. En conséquence, le pays a pris un certain nombre d'engagements spécifiques qu'il s'est engagé à respecter. Ces engagements sont énumérés dans l'Avis 188 (1995)³ de l'Assemblée parlementaire sur la demande d'adhésion de la République de Moldova au Conseil de l'Europe. La République de Moldova a accepté les obligations qui incombent à tous les États membres en vertu de l'article 3 du Statut⁴, à savoir le respect des principes d'une démocratie pluraliste et de la prééminence du droit ainsi que le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

À ce jour, le pays a signé et ratifié 86 traités du Conseil de l'Europe et il relève d'un certain nombre de mécanismes du Conseil de l'Europe, y compris ceux de la Cour européenne des droits de l'homme, du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (le Commissaire), de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (Moneyval), du Groupe d'experts contre la traite des êtres humains (GRETA), du Comité européen des droits sociaux (CEDS), du Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès).

La République de Moldova bénéficie aussi de programmes de coopération du Conseil de l'Europe depuis 2006. Des programmes soutenus par l'Union européenne ont déjà été mis en œuvre pour lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour promouvoir l'indépendance, la transparence et l'efficacité du système judiciaire. Des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe ont permis de couvrir des projets dans le domaine de la démocratie locale, des élections, des droits de l'homme, de la réforme de la justice pénale et des mesures de confiance. Le premier Plan d'action mis en place pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova pour la période 2013-2016 a fourni un cadre de coopération plus stratégique avec le Conseil de l'Europe.

La République de Moldova est membre de la Banque de développement (CEB) du Conseil de l'Europe depuis 1998. La CEB peut apporter une contribution importante en finançant une partie des projets d'investissement à haute valeur sociale ajoutée qui ont été approuvés par l'État membre concerné. La CEB investit dans des projets sociaux qui favorisent l'inclusion et contribuent à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables à travers l'Europe. La CEB joue un rôle actif en République de Moldova, notamment en finançant en partie la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire ainsi que des projets visant à faciliter l'accès de petites et moyennes entreprises au crédit en vue de soutenir la création et le maintien d'emplois viables.

Valeur ajoutée des programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe

La valeur ajoutée des programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe tient au fait que ces programmes font partie intégrante du triangle stratégique unique d'élaboration de normes, de suivi et de coopération, en vertu duquel l'élaboration de normes juridiquement contraignantes associée à leur suivi par des mécanismes indépendants est complétée par une coopération technique pour faciliter leur mise en œuvre. Les actions du Conseil de l'Europe sont conçues et réalisées dans des domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe jouit d'une solide expertise et d'une importante valeur ajoutée.

³ <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-EN.asp?fileid=13927&lang=fr>

⁴ Document de constitution du Conseil de l'Europe, <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680306053>

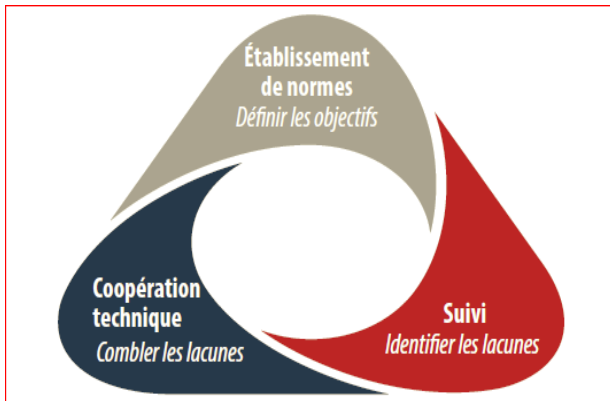


Figure 1. Triangle stratégique du Conseil de l'Europe

Conclusions principales des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés

Le présent Plan d'action repose, dans une large mesure, sur les recommandations, les résolutions et les conclusions les plus récentes des organes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe concernant la Moldova ainsi que sur les résultats du précédent Plan d'action avec le Conseil de l'Europe (2013-2016). Il tient aussi compte des difficultés identifiées dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe. En outre, le Plan d'action tient compte des priorités des réformes entreprises dans le pays, y compris celles identifiées dans le programme gouvernemental pour 2016-2018, incluant les dispositions de l'Accord d'association (AA) entre la République de Moldova et l'UE, la Stratégie nationale de développement « Moldova 2020 » et la Stratégie sur la réforme de l'administration publique 2016-2020.

Lors de l'élaboration du présent Plan d'action, et, plus précisément, lors de la conception de la coopération technique et du soutien des réformes, les lacunes identifiées par les institutions, les mécanismes de suivi et les organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe ont été prises en considération :

Protection et promotion des droits de l'homme, garantie des droits sociaux :

- jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les mauvais traitements ;
- conclusions du Comité des Ministres concernant des manifestations d'intolérance envers des personnes appartenant à des minorités ;
- recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) soulignant des problèmes de discrimination ;
- recommandations du Commissaire concernant la nécessité de renforcer les structures nationales des droits de l'homme ;
- recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) soulignant la nécessité de protéger les victimes de la traite ;
- conclusions du Comité européen des droits sociaux relatives à la mise en œuvre des dispositions acceptées de la Charte sociale européenne (CSE) ;
- recommandations du Comité de Lanzarote (Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels).

Garantir la justice et contrer les menaces qui pèsent sur l'État de droit :

- avis de la Commission de Venise et recommandations du Commissaire concernant la nécessité de renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice ;
- recommandations du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) concernant la nécessité de mener des enquêtes effectives sur les mauvais traitements et de favoriser une approche de réinsertion des auteurs d'infractions ;
- recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) visant à renforcer les cadres anti-corruption réglementaires et institutionnels ainsi que la mise en œuvre effective de la législation anti-corruption existante.
- recommandations du Comité des Ministres (CM) aux États membres concernant la liberté des médias et d'internet.

Renforcer la gouvernance démocratique :

- recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) pour améliorer l'administration publique au niveau local ;
- recommandations du GRECO concernant la nécessité d'améliorer la transparence et la responsabilité du processus politique ;
- avis de la Commission de Venise soulignant la nécessité de renforcer la confiance dans le processus électoral.

En outre, les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments de l'Organisation comme la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, ont été utilisés comme référence pour des actions de coopération comprises dans le présent Plan d'action.

Principaux résultats du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016

Le présent Plan d'action tient compte des résultats du premier Plan d'action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016 :

- les modifications apportées au Code électoral en avril 2016 ont introduit le suivi de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les campagnes électorales pour les élections législatives et locales et des quotas par sexe de 40 % sur les listes électorales pour ces élections ;
- en avril 2015, le Parlement a approuvé des modifications majeures au train de lois relatives au financement des élections, dont le Code électoral, les lois sur les partis politiques, sur les infractions administratives et sur la Cour des comptes et le Code pénal grâce à l'action continue des organisations de la société civile qui participent aux activités du Conseil de l'Europe ;
- les représentants de la société civile formés à l'observation des élections ont été en mesure de couvrir tous les bureaux de vote depuis les élections législatives de 2014 ;
- la nouvelle loi organique sur le Parquet général, qui est entrée en vigueur en août 2016, marque une étape importante dans la garantie d'un parquet professionnel et politiquement indépendant ;
- les garanties procédurales requises au titre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les procédures pénales ont été incluses dans le projet de loi portant modification du Code de procédure pénale ;
- en octobre 2016, le mécanisme national pour la prévention de la torture a été ré-établi dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Avocat du peuple de 2014 ;
- les lois sur le système judiciaire, le statut des juges et les sanctions disciplinaires à leur encontre ont été modifiées, contribuant ainsi à l'efficacité et à l'indépendance du système judiciaire ;
- l'autonomie de l'Association du barreau moldave a été renforcée grâce à la révision du code d'éthique conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe⁵. L'Association du barreau a approuvé les stratégies de développement et de communication du barreau et a conclu plusieurs accords de coopération avec des acteurs du secteur de la justice, notamment le ministère de la Justice ;
- la diffusion de bonnes pratiques en matière de démocratie locale dans plus de 300 communes ont renforcé les liens entre elles ; et
- les mesures de confiance ont contribué à renforcer les liens sur les deux rives du Nistru/Dniestr, surtout parmi les médias et les représentants de la société civile.

Processus de consultation

Le présent Plan d'action a été élaboré à la suite de consultations approfondies avec les autorités de la République de Moldova. Des consultations avec des partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne, se sont aussi tenues dans le cadre de l'élaboration du présent document.

Le 12 septembre 2016, des représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe et des autorités moldaves ont organisé une réunion du comité directeur à Chisinau pour évaluer la mise en œuvre du précédent Plan d'action. En novembre 2016, le Comité des Ministres a examiné le rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2016, a pris note de ses résultats et a ouvert la voie au nouveau Plan d'action 2017-2020.

⁵Recommandation 2000(21) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat

2. Objectifs du Plan d'action

Le présent Plan d'action est un instrument de programmation stratégique qui concerne la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020. Il a pour **objectif** de soutenir les réformes en République de Moldova pour l'aider à mettre davantage sa législation, ses institutions et sa pratique en concordance avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, et donc de soutenir les efforts qu'elle déploie pour satisfaire à ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe.

Les **domaines de coopération** du Plan d'action sont les suivants:

- Le Conseil de l'Europe continuer à soutenir les autorités de la République de Moldova à poursuivre (et à les achever si possible) les réformes entreprises dans des domaines stratégiques, notamment :
 - lutter contre les mauvais traitements et l'impunité ; protéger les droits des personnes appartenant aux minorités et lutter contre la discrimination ;
 - lutter contre la traite des êtres humains ;
 - renforcer les capacités des institutions des droits de l'homme ;
 - réformer le système électoral ;
 - améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence du système judiciaire, du parquet, de l'Association du barreau moldave et des autorités de répression ;
 - harmoniser la politique et la pratique relatives à la protection des données conformément aux normes européennes ;
 - renforcer la confiance entre les communautés sur les deux rives du Nistru/Dniestr.

- Le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves ont identifié ensemble de nouveaux domaines de coopération eu égard aux travaux les plus récents réalisés par les institutions, les mécanismes de suivi et les organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, notamment :
 - combattre la corruption et le blanchiment de capitaux ;
 - encourager le pluralisme des médias et créer de véritables médias publics ;
 - accroître la transparence et l'efficacité de l'administration publique aux niveaux central et local (y compris l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie) ;
 - garantir les droits sociaux ;
 - renforcer la capacité des acteurs nationaux à protéger les droits de l'homme en ligne ;
 - élaborer un cadre législatif et renforcer les capacités pour lutter contre la cybercriminalité ;
 - promouvoir l'éducation aux droits de l'homme/l'éducation à la citoyenneté démocratique par l'éducation formelle et des activités de jeunesse ;
 - promouvoir le patrimoine culturel ;
 - accroître la cohésion sociale et la participation démocratique dans la société ;
 - œuvrer en faveur de l'égalité des chances pour les groupes vulnérables (en mettant l'accent sur les femmes, les enfants et les jeunes).

Dans le cadre de ces domaines de coopération, le Conseil de l'Europe continuera à apporter l'assistance technique mise en place lors du précédent Plan d'action. Le nouveau Plan d'action mettra l'accent sur l'application effective des cadres législatifs existants, dont certains ont été élaborés avec le soutien de l'Organisation pendant la phase précédente, et sur le soutien continu pour renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Partie II – Propositions d'actions pour 2017-2020

I. Droits de l'homme

Deux plans d'action nationaux successifs pour les droits de l'homme, 2004-2008 et 2011-2014, ont été adoptés par la République de Moldova et le Conseil de l'Europe a contribué à l'évaluation de leurs résultats. Un nouveau plan d'action national pour les droits de l'homme sera élaboré à la suite de l'examen réalisé par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel. Par ailleurs, la Stratégie de développement des services de police 2016-2020 a été adoptée en mars 2016. Par conséquent, des cadres politiques dans le domaine des droits de l'homme sont en place. Néanmoins, il est nécessaire d'améliorer le bon fonctionnement des institutions de gouvernance démocratique, ainsi que la confiance de la population vis-à-vis de la mission qui leur a été confiée, étant donné que la population ne fait toujours pas confiance, d'une manière générale, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux autorités de répression, s'agissant de l'efficacité et de la dépolitisation de l'administration.

I.1. Protéger les droits de l'homme

La coopération technique qui doit être mise en place dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- améliorer les conditions de détention et lutter contre les mauvais traitements infligés par la police⁶ et au sein des établissements pénitentiaires et psychiatriques⁷ ;
- renforcer les institutions des droits de l'homme, en particulier le Médiateur et le Conseil pour l'égalité⁸ ;
- garantir l'application effective de la CEDH et des recommandations de la CSE.

En outre, le Plan d'action soutiendra, en tant que de besoin, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Plan d'action national pour les droits de l'homme, et soutiendra la mise en place de son mécanisme d'évaluation.

Avocat du peuple (Médiateur) et mécanisme national de prévention

La loi sur l'Avocat du peuple adoptée en 2014 a consolidé la capacité de l'ancien Centre de défense des droits de l'homme, a accru la transparence et la participation de la société civile, et a aussi permis au Conseil d'agir en qualité de mécanisme national de prévention de la torture, qui n'est pas encore devenu pleinement opérationnel. La République de Moldova est partie à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants depuis 1998. Elle a ratifié le Protocole facultatif des Nations Unies se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT) en 2006. En se basant sur l'expertise de l'Organisation dans ce domaine, le Plan d'action vise à soutenir le mécanisme national de prévention dans ses phases initiales et à participer à son bon fonctionnement, y compris en contribuant à l'élaboration du cadre réglementaire interne et en prévoyant le renforcement des capacités de ses membres.

La limitation des fonctions des procureurs essentiellement au secteur pénal dans le cadre de la réforme du **Parquet général** se traduit par la nécessité de renforcer la capacité du Bureau du **Médiateur** à protéger les droits de l'homme. Dans ce contexte, le Plan d'action prévoira un soutien pour l'institution du Médiateur, et contribuera notamment à l'amélioration du cadre réglementaire pour garantir son bon fonctionnement. Il vise aussi à renforcer les capacités de cette institution à contrôler et rendre compte des violations des droits de l'homme et défendre les droits de l'homme dans le cadre de son mandat.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales veillent à une meilleure harmonisation des cadres législatifs et réglementaires avec les normes européennes concernant la lutte contre les mauvais traitements ;
- ✓ le Plan d'action national pour les droits de l'homme est élaboré avec le soutien de l'Organisation ;
- ✓ le mécanisme national de prévention devient opérationnel ;
- ✓ le fonctionnement de l'institution du Médiateur est amélioré, y compris au moyen de l'adoption de décrets ;
- ✓ les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et des professionnels du droit sont renforcées pour mettre en œuvre les normes européennes en matière de droits de l'homme et en particulier la CEDH, y compris par une meilleure formation des professionnels du droit.

Principaux partenaires nationaux : Bureau du Médiateur, Parquet, Ministère de la Justice, Association du barreau moldave

⁶ Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à la suite de sa visite en République de Moldova, du 4 au 7 mars 2013 (CommDH(2013)19)

⁷ Rapport de la visite du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) en République de Moldova, CPT/Inf (2016)16 ; Surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 9^e rapport annuel du Comité des Ministres, publié en mars 2016 :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168062fe2d>

⁸ Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à la suite de sa visite en République de Moldova, du 4 au 7 mars 2013 (CommDH(2013)19).

I.2. Promouvoir les droits de l'homme et la dignité

La coopération technique dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- contrôler de manière appropriée et prévenir les manifestations d'intolérance⁹ envers les personnes appartenant aux minorités¹⁰;
- améliorer la protection institutionnelle et juridique des victimes de la traite des êtres humains, surtout les enfants¹¹.

Antidiscrimination

À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 de la loi sur la garantie de l'égalité, le **Conseil pour l'égalité** a été établi en tant que principal mécanisme national de non-discrimination. Malgré plusieurs tentatives internes destinées à supprimer le Conseil pour l'égalité, il reste le principal organe chargé de la prévention et de l'élimination de la discrimination et de la garantie de l'égalité et il doit être soutenu pour pouvoir s'acquitter effectivement de ses fonctions.

La Cour européenne des droits de l'homme a constaté des violations de l'article 14 (interdiction de la discrimination) lu en conjonction avec d'autres articles dans plusieurs affaires contre la République de Moldova, y compris un cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et un cas d'attitude discriminatoire envers les femmes victimes de violence domestique¹². Le Plan d'action examinera ces questions. À la demande du Conseil pour l'égalité, la loi sur la garantie de l'égalité et la loi sur l'activité du Conseil pour l'égalité ont été évaluées par les consultants du Conseil de l'Europe. Ces avis contiennent des recommandations qui visent à accroître l'efficacité du Conseil pour l'égalité. L'adoption des modifications desdites lois conformément aux recommandations formulées par le Conseil de l'Europe améliorerait de manière significative le travail et le fonctionnement du Conseil pour l'égalité.

Comme indiqué précédemment, l'Organisation a contribué par le passé à l'évaluation des Plans d'action nationaux pour les droits de l'homme, y compris l'examen des activités liées à la protection des droits de l'homme de la population rom. Conformément à ces travaux, le présent document prévoit la fourniture d'une assistance aux autorités moldaves en vue de la mise en œuvre d'un nouveau **Plan d'action pour soutenir la population rom pour 2016-2020**.

Ainsi que cela est indiqué dans les conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant la République de Moldova de la Commission européenne contre le **racisme et l'intolérance** (ECRI) adoptées le 17 mars 2016, il est désormais possible d'enregistrer des informations sur les infractions à motivation raciste auprès du ministère de l'Intérieur. En outre, les autorités judiciaires ont mis en place un groupe de travail interinstitutionnel pour concevoir un système d'information automatisé en vue de l'enregistrement des infractions mais aussi pour examiner les questions de l'enregistrement distinct des incidents racistes par le Bureau du procureur général et du lien avec les données enregistrées par le ministère de l'Intérieur. Le Plan d'action vise à maintenir le soutien en vue d'une meilleure harmonisation du cadre réglementaire avec les normes européennes dans ce domaine, mais aussi à soutenir le renforcement des capacités des autorités compétentes à suivre et rendre compte des cas de discrimination et à mener des enquêtes effectives dans ce domaine, comme le prévoit la législation en place.

À la suite de l'élaboration d'un projet d'instrument de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) en étroite coopération avec les minorités nationales et des experts du Conseil de l'Europe, en 2016 le Secrétaire Général a vivement encouragé la République de Moldova à envisager de réaliser des activités de renforcement des capacités, par exemple l'application simulée de la CELRM dans des communes pilotes. Le Plan d'action vise à soutenir ce processus et à fournir aux communes pilotes les moyens de mettre en œuvre les activités conformément à la CELRM.

L'Institut national de la justice de la République de Moldova a participé aux activités régionales du Conseil de l'Europe sur l'amélioration de l'accès des femmes à la justice depuis 2015. Un certain nombre d'activités de renforcement des capacités pour les juges et les procureurs sur l'accès des femmes à la justice ont été organisées et ce travail doit se poursuivre.

⁹ Rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la République de Moldova (quatrième cycle de monitoring), ECRI(2013)38

¹⁰ Résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par la Moldova (CM/ResCMN(2010)6)

¹¹ Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) – Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la République de Moldova, 2^e cycle d'évaluation, GRETA(2016)9

¹² Décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans les affaires *Genderdoc-M* adoptée lors de sa 1236^e réunion (septembre 2015)(DH) et décision dans le groupe d'affaires *Eremia et autres* adoptée lors de sa 1243^e réunion (décembre 2015)(DH).

Traite des êtres humains

Selon le deuxième rapport d'évaluation sur la République de Moldova du Groupe d'experts sur la lutte contre la **traite des êtres humains** (GRETA), publié en juin 2016, le cadre législatif national de lutte contre la traite des êtres humains a été renforcé pour inclure l'incrimination de l'utilisation des services de victimes de la traite et des sanctions plus sévères pour les trafiquants. Cependant, des améliorations supplémentaires sont nécessaires selon le GRETA : il est notamment demandé aux autorités moldaves de renforcer les mesures d'assistance et de protection des victimes, en particulier en ce qui concerne les enfants, et de garantir l'accès à une indemnisation pour les victimes de la traite.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales veillent à une meilleure harmonisation des cadres législatifs et réglementaires des droits de l'homme avec les normes européennes pour éliminer toutes les formes de discrimination ;
- ✓ un Plan d'action pour soutenir la population rom pour 2016-2020 est mis en œuvre avec le soutien du Conseil de l'Europe ;
- ✓ les capacités des instances compétentes sont améliorées pour signaler les cas de discrimination et mener des enquêtes effectives ;
- ✓ les principaux obstacles à l'accès des femmes à la justice sont identifiés et pris en considération, et les professionnels du droit sont formés pour garantir une chaîne de la justice qui soit davantage sensible à l'égalité des sexes ; les capacités des instances compétentes sont améliorées pour identifier, protéger et assister les victimes de la traite des êtres humains.

Principaux partenaires nationaux : ministère de la Justice, Conseil pour l'égalité, Bureau du Médiateur, organisations civiles de Roms, ministère de l'Intérieur et autorités de répression, Bureau du procureur général, Institut national de la justice, Comité national pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, Bureau des relations interethniques.

I.3. Garantir les droits sociaux

La République de Moldova a ratifié la **Charte sociale européenne** (CSE) en novembre 2001 ; elle a accepté 63 des 98 dispositions de la Charte. Elle n'a pas encore accepté la procédure de réclamations collectives. Sur la base de 12 rapports publiés entre 2004 et 2016, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a considéré que la situation en République de Moldova ne se conforme pas pleinement à plusieurs dispositions de la Charte. Par ailleurs, il a considéré que l'élaboration de rapports nationaux devait être améliorée pour fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation dans le pays¹³. Dans ce contexte, le présent Plan d'action apportera un soutien pour faciliter la mise en conformité des cadres législatifs et réglementaires avec les normes européennes dans le domaine des droits sociaux mais aussi pour améliorer la capacité des autorités nationales compétentes à collecter et analyser les données nécessaires au CEDS en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions acceptées de la Charte. En outre, le présent Plan d'action devrait contribuer à préparer l'adhésion de la République de Moldova aux dispositions de la Charte qui n'ont pas encore été acceptées ainsi qu'à la procédure de réclamations collectives.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales garantissent une meilleure mise en conformité avec la CSE ;
- ✓ les autorités nationales élaborent des rapports sur la mise en œuvre de la CSE qui répondent aux critères de la CSER ;
- ✓ la législation et la pratique nationales permettent à la République de Moldova d'accepter des dispositions supplémentaires de la CSE et la procédure de réclamations collectives le moment voulu.

Principal partenaire national : ministère du Travail, de la Protection sociale et de la Famille

¹³ Fiche d'information sur la République de Moldova et la Charte sociale européenne, juillet 2016 ; rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à la suite de sa visite en République de Moldova, du 4 au 7 mars 2013, (CommDH(2013)19)

II. État de droit

La République de Moldova a adopté en 2011 la **Stratégie de réforme du secteur de la justice** (SRSJ) et son Plan d'action pour 2011-2016. Ces documents stratégiques visent à contribuer à la mise en place d'une justice plus accessible, efficace, indépendante, transparente et professionnelle. Cependant, en raison notamment de l'instabilité politique qui règne dans le pays, qui a abouti à des changements fréquents de gouvernements au cours des dernières années, les réformes ont pris du retard dans ce domaine également. La corruption, l'affaiblissement de l'indépendance et de l'impartialité des juges, l'inefficacité des enquêtes et la non-application des décisions de justice sont les principaux obstacles à la réussite des réformes du secteur de la justice. Des ressources humaines et financières insuffisantes pour la mise en œuvre des réformes importantes ainsi que la mise en œuvre fragmentaire du Plan d'action de la SRSJ aggravent la situation. Le gouvernement a demandé au Conseil de l'Europe d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de la SRJ et cette question sera examinée dans le cadre du présent Plan d'action.

L'actuel Plan d'action continuera de soutenir la mise en conformité des cadres législatifs et institutionnels (juges, procureurs, barreau, administration pénitentiaire et police) avec les normes européennes, l'application effective des actes législatifs et normatifs existants pour le fonctionnement, l'indépendance et la responsabilité du système judiciaire.

II.1. Garantir la justice

L'Organisation a continué de souligner la nécessité d'accroître l'indépendance, la transparence, la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire (juges, procureurs, barreau, administration pénitentiaire et police)¹⁴.

La coopération technique dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui soulignent la nécessité de tenir compte de la prévention des mauvais traitements et des enquêtes effectives en la matière¹⁵ dans des établissements psychiatriques et pénitentiaires ; la nécessité d'améliorer les conditions de détention dans les prisons ainsi que l'adoption d'une approche de réinsertion dans le système de justice pénale¹⁶.

Systeme judiciaire

Le Conseil de l'Europe continuera de soutenir l'amélioration de l'indépendance, de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire.

Dans l'attente d'une évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de la SRJ, il est nécessaire de soutenir la réforme judiciaire. Les objectifs proposés pour soutenir la réforme judiciaire comprennent le rétablissement de la confiance selon des approches ascendante et descendante dans le système judiciaire ; le renforcement des services alternatifs de règlement des litiges pour les citoyens ; l'amélioration de la coopération interinstitutions dans le secteur de la justice ; le renforcement des normes de formation judiciaire vers une responsabilité effective ; des politiques ciblées dans le secteur de la justice.

À cet égard, à la suite de consultations avec le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême de justice et le ministère de la Justice, l'Organisation mettra en œuvre des actions conçues sur la base des outils, de la méthodologie et de l'expertise de la Commission européenne pour l'**efficacité de la justice** (CEPEJ). Ceci comprendra une assistance pour le développement et la mise en œuvre de critères de qualité en vue de décisions des tribunaux conformément à des normes internationales en vue de garantir le droit au procès équitable, ainsi que le développement de critères relatifs à la responsabilité des juges concernant la qualité de la justice.

¹⁴Mémoire amicus curiae pour la Cour constitutionnelle, sur le droit de recours de l'État contre les juges, adopté par la Commission de Venise lors de la 107^e session plénière (Venise, 10-11 juin 2016) ; Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, CommDH(2013)19 ; Surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 9^e rapport annuel du Comité des Ministres (2015) ; Quatrième cycle d'évaluation, Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs, rapport d'évaluation du GRECO ; GrecoEval4Rep(2016)6 ; documents de référence de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/profiles/moldova_en.asp

¹⁵ Voir Conseil de l'Europe CM/Del/OJ/DH(2014)1208/12 et CM/Del/OJ/DH(2016)1273 sur le groupe d'affaires Corsacov.

¹⁶ Rapport du Comité du Conseil de l'Europe sur la prévention de la torture et autres peines et traitements inhumains ou dégradants (CPT) sur la visite en République de Moldova, CPT/Inf (2016)16

La nouvelle loi organique sur le **Parquet général** est entrée en vigueur le 1^{er} août 2016. Si des améliorations et des clarifications supplémentaires peuvent encore être apportées, des éléments clés soulevés dans l'avis de la Commission de Venise (élaboré conjointement avec l'OSCE/le BIDDH) ont été pris en considération et le texte adopté est une amélioration claire du cadre juridique pour les procureurs moldaves. Cependant, la réforme importante du Parquet général pourra être achevée uniquement par la mise en œuvre appropriée de la nouvelle législation conformément au concept de la réforme. Le nouveau Procureur général a été nommé. Cependant, il est peu probable que l'image négative dont souffre le Parquet général change à court terme. Le Plan d'action comprendra des activités destinées à garantir l'indépendance, la transparence, la responsabilité et le professionnalisme du Parquet général, au moyen d'une assistance législative, d'un renforcement des capacités et de toute autre initiative susceptible de remplir une telle finalité.

Un des principaux problèmes relevés par la Cour européenne dans des affaires contre la République de Moldova concerne des violations du droit à la liberté et à la sécurité, découlant notamment de la détention provisoire sans raison plausible de soupçonner les requérants d'avoir commis une infraction et le manquement des tribunaux nationaux à l'obligation d'apporter des raisons pertinentes et suffisantes pour justifier la détention provisoire¹⁷.

La Cour européenne des droits de l'homme a constaté des violations de l'article 3 de la Convention européenne en raison de mauvaises conditions de détention. Comme l'a relevé le Comité des Ministres¹⁸, le surpeuplement semble être un problème majeur pour le **système pénitentiaire** moldave. Les activités de coopération aideront les autorités moldaves à consolider le mécanisme de contrôle interne, à adopter une stratégie claire et cohérente pour réduire le surpeuplement carcéral et à introduire des voies de recours internes effectives.

Dans le prolongement des actions réalisées au titre du précédent Plan d'action pour contribuer au renforcement du **système de probation** et à l'élaboration des politiques sur la sécurité au niveau local au moyen de mesures efficaces de réinsertion des auteurs d'infractions, l'actuel Plan d'action visera à garantir sa pleine mise en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe, y compris la promotion d'alternatives à la détention provisoire, l'élargissement du champ d'application des sanctions et mesures appliquées dans la communauté et l'amélioration de la supervision de la probation et de son rôle de réinsertion pour resocialiser les auteurs d'infractions et réduire de ce fait la récidive. Il convient aussi de noter qu'un système de probation efficace est un élément important dans la prévention du surpeuplement carcéral, qui semble être un problème systémique pour les établissements pénitentiaires moldaves.

Le précédent Plan d'action a abouti à l'introduction d'une nouvelle approche du **traitement de la toxicomanie** (communauté thérapeutique) dans les prisons. Dans le même esprit, l'actuel Plan d'action continuera de soutenir la mise en place de systèmes de traitement de la toxicomanie dans les prisons qui sont pleinement conformes aux normes des droits de l'homme et de santé publique et améliorent la protection des droits de l'homme des toxicomanes (dans les prisons et dans la communauté). En outre, le Plan d'action soutiendra les autorités moldaves en vue d'optimiser l'interaction entre les prisons et les tribunaux et l'amélioration de la qualité des soins médicaux octroyés aux détenus.

Association du barreau moldave (ABM)

Dans l'ensemble, les activités de renforcement des capacités s'adresseront aux procureurs, aux juges et aux avocats en vue de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en ce qui concerne la mise en œuvre nationale de la CEDH ; les actions dans ce domaine seront réalisées en étroite coordination avec l'Institut national de la justice (INJ) et l'Association du barreau moldave.

¹⁷ Décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le groupe d'affaires Musuc/Brega et l'affaire Gutu, adoptée lors de la 1259^e réunion (juin 2016)(DH) et décision du Comité des Ministres dans le groupe d'affaires Sarban, adoptée lors de la 1214^e réunion (décembre 2014)(DH).

¹⁸ Décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans les groupes d'affaires Ciorap/Becciev/Paladi adoptée lors de la 1265^e réunion (septembre 2016)(DH).

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales garantissent une meilleure harmonisation des cadres juridiques et institutionnels avec les normes européennes et internationales ;
- ✓ l'indépendance et l'efficacité de la justice sont renforcées au moyen de la mise en œuvre effective de la législation pertinente existante ;
- ✓ la confiance dans la justice est rétablie ;
- ✓ la capacité à rendre des décisions de justice conformes aux normes européennes de la justice constitutionnelle est renforcée (indépendance et responsabilité du système judiciaire) ;
- ✓ le contrôle des conditions de détention est renforcé, une stratégie cohérente de réduction du surpeuplement carcéral est en place avec un budget et un plan de mise en œuvre appropriés ;
- ✓ une approche de réinsertion dans le système de justice pénale est encouragée conformément aux normes européennes.

Principaux partenaires nationaux : Conseil supérieur de la magistrature, ministère de la Justice, Cour suprême de justice, Service des établissements pénitentiaires, Association du barreau moldave, instituts nationaux de formation des juges, des procureurs et des avocats.

II.2. Renforcement de l'État de droit**Liberté d'expression et service public de radiodiffusion**

La coopération technique dans ce domaine a été conçue en tenant compte des recommandations du Comité des Ministres qui invitent les États membres à :

- mettre la législation sur le pluralisme des médias et internet en conformité avec les normes européennes ;
- accroître l'indépendance et la transparence du service public de radiodiffusion¹⁹.

Des changements importants ont été opérés en République de Moldova depuis 2010 en ce qui concerne la **liberté d'expression**. Dans l'ensemble, les médias jouissent d'un important degré de pluralisme et la censure de l'État est plutôt faible. Néanmoins, la question de la transparence de la propriété des stations de radio et des chaînes de télévision et celle de la neutralité du **service public de radiodiffusion** continuent d'être des facteurs décisifs pour assurer l'indépendance des médias. Une nouvelle loi sur la transparence de la propriété des médias a été adoptée en février 2016 mais les propriétaires actuels seront tenus de s'y conformer seulement en 2021 lorsque leurs licences auront expiré.

Dans le cadre du présent Plan d'action, l'Organisation soutiendra la mise en œuvre de la législation relative à la liberté des médias pour veiller au respect des normes européennes et soutiendra sa mise en œuvre effective, concernant notamment :

- la garantie de la transparence de la propriété des médias et la prévention d'une concentration excessive ;
- la mise en œuvre du passage au numérique conformément aux bonnes pratiques européennes tout en encourageant le pluralisme des médias ;
- le renforcement de l'indépendance, de la transparence et de l'efficacité des organismes de supervision du service public de radiodiffusion ;
- le renforcement du professionnalisme du service public de radiodiffusion pour couvrir les informations sociales et politiques de manière impartiale, fiable et précise pour les divers publics en République de Moldova.

Les recommandations du Comité des Ministres sur internet seront également prises en considération dans ce domaine d'activité.

Résultats escomptés

- ✓ l'indépendance et la transparence du service public de radiodiffusion sont renforcées ;
- ✓ la capacité du service public de radiodiffusion est accrue pour assurer une couverture impartiale et fiable des événements ;
- ✓ la sensibilisation du public et le respect de la liberté d'expression sont accrus.

Principaux partenaires nationaux : ministère des Technologies de l'information et des Communications, Conseil de coordination de l'audiovisuel, service public de radiodiffusion

¹⁹ Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la liberté d'internet (adoptée par le Comité des Ministres le 13 avril 2016 lors de la 1253^e réunion des délégués des Ministres), Recommandation CM 1641 (2004) sur le service public de radiodiffusion (CM/Rec(2016)5).

Protéger la liberté sur internet

La coopération technique dans ce domaine a été conçue en tenant compte des recommandations du Comité des Ministres et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur internet et d'autres normes et rapports pertinents du Conseil de l'Europe²⁰.

En 2015, les autorités de la République de Moldova ont lancé la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la société de l'information intitulée « Agenda numérique 2020 pour la Moldova », qui définit le rôle et les voies de coopération entre tous les acteurs, les secteurs public, non gouvernemental et privé, qui participent au développement d'une société de l'information moderne et inclusive. Tout en développant le secteur des technologies de l'information et des communications, le pays a fixé ses priorités, qui comprennent la sécurité dans les environnements en ligne et le respect des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a soutenu les autorités nationales en 2015-2016 dans le cadre des réformes qui concernent le domaine en question et a obtenu les résultats suivants :

- capacités renforcées de l'école de la magistrature et de l'école d'administration publique sur internet et les normes des droits de l'homme, y compris l'élaboration de programmes de formation et la mise en place d'équipes de formateurs ;
- connaissances approfondies parmi les acteurs étatiques et non étatiques des normes concernant la liberté d'expression en ligne et la vie privée en ligne ;
- sensibilisation du public à la prévention et à la lutte contre les violations des droits de l'homme sur internet et à la sécurité des enfants en ligne.

Il est également nécessaire d'harmoniser le cadre juridique de la République de Moldova sur internet conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux bonnes pratiques européennes pour mieux respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur internet. Dans ce contexte, l'Organisation apportera un soutien, en tant que de besoin, aux autorités nationales pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie « Agenda numérique 2020 pour la Moldova ».

Résultats escomptés

- ✓ capacités renforcées des autorités nationales en vue de protéger les droits de l'homme en ligne et de promouvoir les principes de la gouvernance de l'internet dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement de la société de l'information intitulée « Agenda numérique 2020 pour la Moldova » ;
- ✓ le cadre réglementaire relatif à l'utilisation des services de TI est ajusté conformément aux normes de l'Organisation.

Principaux partenaires nationaux : ministère des Technologies de l'Information et des Communications, instituts nationaux de formation des juges, des procureurs, des avocats et des policiers.

Protection des données

Le droit à la vie privée et à la protection des données est consacré par la Constitution de la République de Moldova (article 28) et par la loi sur la protection des données à caractère personnel ainsi que la loi relative à l'approbation du statut, de la structure, de la dotation en personnel et des modalités financières du Centre national pour la protection des données à caractère personnel. La République de Moldova a en outre ratifié la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel en 2008 ainsi que son Protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données en 2011.

L'amélioration de la législation de la Moldova relative à la protection des données reste une priorité pour les principaux acteurs nationaux.

Parallèlement au soutien d'autres réformes juridiques, la nécessité d'aider l'autorité de contrôle à étendre ses capacités, à fournir des recommandations adaptées aux besoins des secteurs spécifiques quant à l'application de la loi et enfin, à sensibiliser la population dans son ensemble au droit à la protection des données revêt une importance décisive.

²⁰ Cela comprend la déclaration du Comité des Ministres sur des principes de la gouvernance de l'internet (2011), la recommandation du Comité des Ministres sur la liberté d'internet (2016), la recommandation du Comité des Ministres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet (2014).

Résultats escomptés

- ✓ la législation pertinente est révisée conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe ;
- ✓ les connaissances sur l'application de la législation relative à la protection des données sont renforcées parmi les acteurs des domaines de la santé, de la banque, de la police, des médias et du secteur public ;
- ✓ la sensibilisation de la population à la protection des données est accrue, avec un accent particulier sur les enfants et l'éducation numérique.

Principaux partenaires nationaux : Centre national pour la protection des données à caractère personnel, Parlement, Ministère de l'intérieur, Ministère du Travail, de la Protection Sociale et de la Famille, autres ministères compétents.

II.3. Contre les menaces qui pèsent sur l'État de droit

Le renforcement des capacités dans ce domaine a été conçu en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi compétents et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe sur la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la cybercriminalité, qui ont appelé la République de Moldova à :

- améliorer et garantir la mise en œuvre effective de la législation anti-corruption en ce qui concerne les parlementaires, les juges et les procureurs ; les principaux problèmes identifiés sont l'application incohérente des lois et politiques anti-corruption ; le manque des pouvoirs nécessaires et d'indépendance des principales institutions chargées de lutter contre la corruption²¹.
- en ce qui concerne le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, tenir compte des capacités insuffisantes pour analyser les données nécessaires liées au blanchiment de capitaux ; du cadre juridique et institutionnel inapproprié pour garantir une coopération nationale et internationale sur des questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme²².

Lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Centre national de lutte contre la corruption, le Bureau du procureur général, les tribunaux et l'Autorité nationale pour l'intégrité constituent la base d'une solide architecture anticorruption. Cependant, leur bon fonctionnement reste problématique. La coopération entre les institutions nationales chargées de lutter contre la corruption et la société civile a aussi besoin d'un nouvel élan. Par ailleurs, la sensibilisation des juges et des procureurs aux normes d'éthique et d'intégrité devrait être renforcée.

Plusieurs recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) contenues dans le rapport de conformité de mars 2013 sur la République de Moldova sont toujours d'actualité et fournissent une feuille de route solide pour les **réformes anti-corruption** du pays. Dans son 4^e rapport d'évaluation, publié en juillet 2016, le GRECO a indiqué que le fonctionnement des principales institutions chargées de lutter contre la corruption était affecté par des capacités insuffisantes et un manque d'indépendance. Il rappelle que les juges et les procureurs doivent être davantage sensibilisés aux règles d'éthique et d'intégrité. Il souligne aussi que le système de contrôle et d'application pour l'intégrité et la prévention des conflits d'intérêts parmi les parlementaires, les juges et les procureurs doit être considérablement renforcé.

Dans ce contexte, l'Organisation apportera un soutien technique ciblé visant à :

- combler les lacunes du cadre réglementaire concernant la prévention et la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ; renforcer la capacité à concevoir et mettre en œuvre des mesures de prévention de la corruption et du blanchiment de capitaux ;
- renforcer le cadre de recouvrement des avoirs et les capacités des structures compétentes ;
- améliorer les systèmes de partage d'informations et renforcer les capacités des mécanismes nationaux concernant la prévention et les enquêtes sur les infractions de corruption et le dépistage des avoirs et leur recouvrement ;
- soutenir et renforcer la coopération nationale et internationale entre les autorités de répression sur l'échange de données et le dépistage international des revenus du crime concernant la corruption et d'autres formes de criminalité économique ; et
- sensibiliser le public et le faire participer à la lutte contre la corruption.

²¹ Groupe d'États du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO), quatrième cycle d'évaluation, GrecoEval4Rep(2016)6

²² Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval), rapport de la quatrième visite d'évaluation, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, République de Moldova, MONEYVAL(2012)28

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales réforment les cadres juridiques et réglementaires pour lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux conformément aux normes européennes et internationales ;
- ✓ la capacité d'analyse et de signalement est améliorée et la coopération est renforcée entre les systèmes spécialisés de prévention et de répression aux plans national et international.

Principaux partenaires nationaux : Centre national de lutte contre la corruption, Bureau de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux, Bureau du procureur chargé de lutter contre la corruption, Autorité nationale pour l'intégrité, ministère de l'Intérieur

Cybercriminalité

En ce qui concerne la cybercriminalité, les activités de renforcement des capacités reposeront sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ainsi que sur les résultats et les recommandations du Comité de la Convention sur la cybercriminalité. Ceux-ci ont appelé la République de Moldova à :

- améliorer la coopération régionale et internationale²³ et la coopération entre les secteurs public et privé sur la cybercriminalité et les preuves électroniques²⁴ ;
- ratifier le Protocole à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe apportera un soutien technique ciblé visant à :

- combler les lacunes du cadre réglementaire ;
- renforcer les capacités et les compétences des autorités d'entraide judiciaire, des points de contact disponibles 24h/24 et 7j/7, des unités spécialisées, des experts du numérique et d'autres groupes de professionnels au moyen de la formation et de la participation à des activités régionales, internationales et locales ;
- gérer et développer des outils et plateformes en ligne pour la coopération internationale et la coopération entre les secteurs public et privé ;
- accroître la participation des différents groupes de professionnels et les consolider, y compris les enquêteurs financiers, les experts en cyber sécurité, les autorités chargées de la protection des données et d'autres acteurs compétents pour relever les défis modernes posés par la cybercriminalité et les preuves électroniques.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales réforment les cadres juridiques et réglementaires sur la cybercriminalité et les preuves électroniques conformément aux normes européennes ;
- ✓ les autorités judiciaires pénales sont engagées dans un processus continu d'amélioration des capacités pour relever efficacement les défis nationaux, internationaux et intersectoriels posés par la cybercriminalité et les preuves électroniques.

Principaux partenaires nationaux : ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Service de la cybercriminalité du Bureau du procureur général, ministère des Technologies de l'information et des Communications, Service de sécurité et de renseignements, Autorité de protection des données, instituts de formation des policiers, des procureurs et des juges, Unité de renseignements financiers.

²³ Rapport d'évaluation : les dispositions de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité concernant l'entraide, adopté par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité lors de sa 12^e réunion plénière les 2 et 3 décembre 2014, disponible à l'adresse : [https://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/Source/Cybercrime/TCY/2014/T-CY\(2013\)17_Assess_report_v50adopted.pdf](https://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/Source/Cybercrime/TCY/2014/T-CY(2013)17_Assess_report_v50adopted.pdf)

²⁴ Lignes directrices pour la coopération entre organes de répression et fournisseurs de services internet contre la cybercriminalité, adoptées par la Conférence mondiale sur la coopération contre la cybercriminalité, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2 avril 2008, pour de plus amples informations sur le statut actuel du document, voir : <https://www.coe.int/en/web/cybercrime/lea/-isp-cooperation>.

III. Démocratie

Bien que la République de Moldova ait réalisé des progrès en ce qui concerne la mise en place d'institutions démocratiques, il reste des questions clés à traiter pour améliorer l'efficacité de la gouvernance démocratique à tous les niveaux. Comme cela a déjà été indiqué, la population a toujours aussi peu confiance dans le système institutionnel et dans le processus électoral. Au cours des dernières années, la mise en œuvre de la législation a été entravée par des crises politiques récurrentes et dans certains domaines les autorités ne disposent pas de capacités suffisantes pour s'acquitter efficacement de fonctions essentielles comme l'élaboration et la coordination de politiques, l'optimisation de règlements et la supervision de contrôles budgétaires aux niveaux national et local.

III.1. Renforcer la gouvernance démocratique et encourager l'innovation

La coopération technique dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi compétents et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui ont appelé la République de Moldova à :

- garantir la publication en temps utile du projet de législation et des documents connexes ainsi que des consultations publiques constructives ; adopter le Code de conduite à l'intention des parlementaires, accroître la transparence du financement des partis politiques et améliorer le fonctionnement démocratique interne des partis politiques²⁵ ;
- accroître la participation des femmes au processus politique, renforcer la capacité de la société civile à superviser les élections ; et améliorer le système de règlement des litiges électoraux²⁶.

Élections

La République de Moldova a réalisé des progrès importants pour garantir la mise en conformité des **cadres constitutionnels et électoraux** avec les normes européennes. Les principaux facteurs qui ont influencé les évolutions dans ce secteur au cours de ces dernières années comprennent :

- des modifications du Code électoral adoptées par le Parlement le 23 juin 2016, qui réintroduisent l'élection présidentielle au suffrage direct. Des élections présidentielles extraordinaires se sont tenues le 30 octobre 2016 et le 13 novembre 2016;
- des modifications apportées au Code électoral en avril 2014, qui ont permis d'augmenter les seuils pour que les partis politiques puissent obtenir des sièges au Parlement, de mettre en place un registre électoral national centralisé et de mettre fin à l'utilisation de passeports de l'ex-Union soviétique.

Le Centre pour la formation continue en matière électorale a renforcé ses capacités pour dispenser des formations de qualité à l'intention de l'administration électorale et d'autres parties prenantes. Après plus de deux ans d'activité intense et plus de 41 000 acteurs électoraux formés, le Centre a réussi à dispenser des programmes de formation satisfaisants sur le plan quantitatif et qualitatif en vue des élections législatives et locales. Cependant, en 2014, l'obligation pour le personnel des organes électoraux d'être certifiés par la commission électorale centrale à la suite de la formation obligatoire des membres de la commission électorale de district et de la commission électorale de circonscription a été supprimée, ce qui a affaibli le Centre. Il est possible que cette suppression ait eu des répercussions sur les résultats du processus électoral car il y aurait un lien direct entre la faible qualité des procès-verbaux de dépouillement des bureaux de vote pendant les élections locales de 2015²⁷ et la formation des membres de la commission électorale de district et de la commission électorale de circonscription.

En ce qui concerne le nouveau Code électoral de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, adopté en 2015, des efforts supplémentaires sont requis pour harmoniser le cadre juridique des élections au niveau local.

Pour soutenir le processus visant à garantir que le processus électoral se conforme pleinement aux normes internationales dans ce domaine, le Plan d'action sera axé sur les éléments suivants :

- continuer d'aider les autorités compétentes de Chisinau et de Comrat à mettre la législation et la pratique électorales en conformité avec les normes européennes, y compris le renforcement des capacités des commissions électorales à tous les niveaux et des juges chargés d'examiner les litiges électoraux ;

²⁵ Quatrième cycle d'évaluation du GRECO, GrecoEval4Rep(2016)6

²⁶ Avis de la Commission de Venise dans le domaine de la législation sur les élections et les partis politiques ; Avis conjoint sur le projet de loi portant modification du code électoral, adopté par le Conseil des élections démocratiques à sa 55^e réunion et par la Commission de Venise à sa 107^e session plénière, CDL-AD(2016)021 ; Avis conjoint relatif aux projets de lois de la République de Moldova sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales (CDL-AD(2013)002)

²⁷ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès), Observation des élections locales en République de Moldova (14 juin 2015), CPL/2015(29)3FINAL.

- améliorer les capacités du Centre pour la formation continue en matière électorale en vue de renforcer la coopération avec d'autres instituts nationaux de formation comme l'Institut national de la justice et renforcer ses capacités de recherches ;
- soutenir la mise en place d'un système de vote électronique ;
- continuer de soutenir la formation des observateurs nationaux pour superviser les élections ;
- renforcer les capacités de la CEC et des ONG nationales en vue de rassembler et d'analyser des informations liées aux élections et d'élaborer des rapports ; et
- promouvoir des politiques et des pratiques visant à accroître la participation des femmes, des personnes appartenant aux minorités et des primo-votants dans le processus électoral.

Résultats escomptés

- ✓ la législation relative aux élections et aux partis politiques satisfait aux normes internationales et elle est appliquée de manière effective ; plus particulièrement, la transparence du financement des partis politiques et le fonctionnement démocratique interne des partis politiques sont améliorés ;
- ✓ le vote électronique est introduit ;
- ✓ les compétences des membres de la Commission électorale centrale sont améliorées et la capacité des organes électoraux à tous les niveaux est renforcée en vue d'organiser des élections conformément aux normes internationales ;
- ✓ les compétences des juges chargés du règlement des litiges électoraux sont améliorées et des mécanismes efficaces pour examiner et régler les litiges électoraux sont en place ;
- ✓ les capacités des instances publiques compétentes à gérer efficacement le processus électoral, en particulier le Centre pour la formation continue en matière électorale, sont renforcées ;
- ✓ les capacités des observateurs nationaux à superviser les élections et à rendre compte du processus électoral sont renforcées ;
- ✓ la participation des femmes et d'autres groupes au processus électoral est accrue.

Principaux partenaires nationaux : Commission électorale centrale (CEC), Centre pour la formation continue en matière électorale, Institut national de la justice

Gouvernance locale

Le Gouvernement de la République de Moldova reconnaît l'importance de la réforme de l'administration publique et du renforcement de la gouvernance locale et régionale au moyen d'une décentralisation efficace pour mener à bien son programme d'intégration européenne. La durée de mise en œuvre de la Stratégie nationale de décentralisation (SND), adoptée en avril 2012, a été prolongée de trois années supplémentaires jusqu'en 2018 et un soutien continu du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe a été demandé pour mettre en œuvre la SND.

La nécessité de soutenir la décentralisation et une réforme administrative territoriale plus vaste est largement reconnue comme une priorité en République de Moldova. La fragmentation et l'insuffisance de capacités administratives et institutionnelles des unités administratives locales, surtout en ce qui concerne la gestion des finances et des ressources humaines, soulignent l'importance d'une consolidation comme la solution la plus viable pour améliorer la bonne gouvernance au niveau local.

Le Plan d'action s'efforcera de soutenir la modernisation de l'administration locale en République de Moldova sur la base des boîtes à outils pertinentes conçues par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe et de l'étude complète intitulée « Mapping the obstacles to IMC in Eastern Partnership countries » (établir la cartographie des obstacles à la coopération intermunicipale dans les pays du Partenariat oriental)²⁸.

Les activités réalisées dans ce domaine seront axées sur le renforcement des capacités et l'assistance juridique aux niveaux central et local pour soutenir la coopération intermunicipale/fusion ; l'amélioration de la capacité à gérer les ressources humaines et les finances locales ; et le renforcement des mécanismes de consultation entre les autorités centrales et locales²⁹.

La feuille de route signée entre le Congrès et le Gouvernement de la République de Moldova le 7 juillet 2016 est un instrument visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et l'amélioration de la bonne gouvernance locale dans le pays. Dans la feuille de route, les rapporteurs du Congrès ont insisté sur le fait que la Stratégie nationale de décentralisation (SND) dans son ensemble doit être mise en œuvre d'ici la fin de 2018. Ils soulignent aussi l'importance de mettre en œuvre la stratégie en consultation avec les représentants des associations locales de la République de Moldova.

²⁸ https://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/EAP/IMC-mapping_en.pdf

²⁹ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès), recommandation 322 (2012)1, La démocratie locale et régionale en République de Moldova et feuille de route pour la mise en œuvre signée le 7 juillet 2016

Le Congrès apportera aussi son soutien à des initiatives locales innovantes dans le domaine de la transparence et de l'éthique publiques, de sorte que les maires puissent appliquer des normes éthiques plus élevées et promouvoir une gouvernance éthique et la transparence dans leurs activités quotidiennes. Les activités réalisées dans le cadre du Plan d'action viseront aussi à accroître le niveau de participation des citoyens dans la prise de décisions.

Le Conseil de l'Europe a dispensé des conseils juridiques et politiques sur le « projet de loi sur le statut de la commune de Chisinau » et sur l'**Unité territoriale autonome (UTA) de Gagaouzie**. Les capacités des institutions de l'UTA à s'acquitter des fonctions qui leur sont attribuées doivent être renforcées. Les institutions centrales moldaves, en particulier le Parlement et le ministère de la Justice, bénéficieraient aussi d'activités de renforcement des capacités pour encourager un engagement constructif entre les autorités centrales et l'UTA en vue de garantir l'application de la loi sur l'UTA. Une série récente d'activités organisée avec l'Assemblée du Peuple et le Comité exécutif de Gagaouzie a permis de renforcer les capacités du personnel de ce dernier et de mettre en place une plateforme pour instaurer un dialogue entre Chisinau et Comrat. Ces efforts se poursuivront dans le cadre de l'actuel Plan d'action.

Résultats escomptés

- ✓ la mise en œuvre de la Stratégie nationale de décentralisation est renforcée par la consolidation des unités d'administration locale ; la coopération intermunicipale est renforcée ; et les capacités de gestion des ressources humaines et de gestion financière au niveau local sont améliorées ;
- ✓ l'administration locale est améliorée, les collectivités locales participent activement au système global de prise de décisions politiques et fournissent des services publics fiables et efficaces au moyen de diverses formes de fusion territoriale et d'une meilleure coopération intermunicipale, de la participation des citoyens, d'une gestion publique éthique et moderne et des pratiques financières ;
- ✓ tous les acteurs nationaux (gouvernement, parlement, collectivités locales) participent activement à la signature et la ratification du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.
- ✓ les capacités et les connaissances de tous les acteurs nationaux sont renforcées en ce qui concerne l'application du Protocole additionnel ;
- ✓ la capacité des autorités de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie est renforcée pour prendre des initiatives législatives et politiques mais aussi pour offrir une administration publique efficace conformément à leurs compétences et aux normes européennes.

Principaux partenaires nationaux : Chancellerie d'Etat et associations de municipalités, autorités compétentes de Gagaouzie.

Mesures de confiance

Les recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine soulignent la nécessité d'améliorer la coopération entre les deux rives du Nistru/Dniester en réalisant des activités locales dans des domaines tels que les médias, les droits de l'homme dans les lieux de détention et les établissements psychiatriques, les droits de l'homme des personnes handicapées et les droits sociaux des jeunes³⁰, l'éducation et l'administration locale.

Depuis 2010, le programme des mesures de confiance du Conseil de l'Europe mis en œuvre en République de Moldova s'est étendu et comprend les secteurs d'activité suivants : médias, enseignement supérieur, soutien à la société civile ; droits de l'homme dans les lieux de détention et droits de l'homme dans la sphère sociale et le patrimoine architectural. L'accent supplémentaire mis sur des groupes cibles qui n'étaient pas couverts par les mesures de confiance (comme le personnel des établissements pénitentiaires) a créé une valeur ajoutée dans le paysage des mesures de confiance sur les deux rives et a conduit à des attentes supplémentaires et à des demandes de futures composantes et activités.

Le programme des mesures de confiance repose sur les principes d'égalité, de transparence et de dialogue. Les actions des mesures de confiance du Conseil de l'Europe sont conformes aux documents de politique gouvernementale concernant le règlement du conflit en Transnistrie. La mise en œuvre des mesures de confiance met l'accent sur l'intensification des contacts interpersonnels. L'Organisation compte sur de solides partenariats avec les institutions gouvernementales de Chisinau et les dirigeants de Tiraspol, ainsi que les ONG locales, identifiées sur la base de leur expérience spécifique et précédentes actions de coopération avec le Conseil de l'Europe.

³⁰ Communiqué de presse sur la visite de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à Tiraspol durant sa visite en République de Moldova en janvier 2012 (CommDH004(2012))

Le programme des mesures de confiance mis en œuvre dans le cadre du présent Plan d'action sera axé sur les éléments suivants :

- renforcer les partenariats existants entre les professionnels des médias et promouvoir davantage l'approche des droits de l'homme vis-à-vis du journalisme sur les deux rives du Nistru/Dniester ; une attention spéciale sera accordée à la production de récits multimédias ;
- contribuer à la prévention efficace, au bon diagnostic et au traitement de la tuberculose et du VIH/SIDA dans les prisons ;
- faciliter les actions de défense des droits de l'homme et permettre aux responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux local et national de mettre en œuvre des instruments des droits de l'homme dans le domaine social, notamment au moyen d'un cadre institutionnel approprié pour les personnes handicapées ;
- soutenir des mesures efficaces sur l'accès aux droits sociaux pour les jeunes issus de milieux défavorisés, conformément aux principes des instruments du Conseil de l'Europe, en particulier la Charte sociale européenne ;
- améliorer les connaissances et les capacités des mécanismes du Médiateur et des ONG en ce qui concerne la mise en œuvre des normes internationales sur le suivi indépendant de la protection des droits de l'homme au sein des établissements psychiatriques ; et
- apporter une expertise juridique lors de l'élaboration d'une législation appropriée concernant la justice pénale ;
- renforcer la coopération entre les professionnels de l'éducation sur les deux rives du Dniestr/Nistru, en particulier en ce qui concerne les méthodes d'enseignement des langues, la communication interculturelle et la promotion d'une approche de l'éducation axée sur les compétences.

Compte tenu de la nature spécifique des mesures de confiance, le Conseil de l'Europe peut recevoir des demandes de participation supplémentaire à des activités conjointes et d'expertise. À cet égard, l'Organisation, selon la pratique habituelle et après discussion avec les autorités de Chisinau et les interlocuteurs compétents de Tiraspol, proposera de nouvelles activités, conformément à son mandat et à son expérience.

Résultats escomptés

- ✓ un environnement propice au renforcement de la confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr est créé grâce à un dialogue soutenu entre les acteurs non étatiques, notamment dans des domaines tels que les médias, les droits de l'homme dans les lieux de détention et les établissements psychiatriques, les droits de l'homme des personnes handicapées, les droits sociaux des jeunes et l'éducation.

Principaux partenaires nationaux : Bureau pour la réinsertion et ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne ; Chancellerie nationale ; Bureau du Procureur général ; Administration présidentielle ; Conseil supérieur de la magistrature ; Centre national de lutte contre la corruption ; Service des douanes ; Commission parlementaire pour les nominations et les immunités ; Commission parlementaire sur la sécurité nationale, la défense et l'ordre public.

III.2. Promouvoir la participation et la diversité

Éducation à la citoyenneté démocratique/éducation aux droits de l'homme

Les recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine concernent l'intégration et/ou l'amélioration de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes éducatifs nationaux et les activités du secteur de la jeunesse³¹.

Grâce au présent Plan d'action, l'Organisation participera à l'élaboration et à l'introduction de programmes scolaires spécifiques reposant sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) et le Cadre de compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe qui prônent des valeurs démocratiques, l'autonomie des étudiants et préviennent toutes les formes de discrimination dans les écoles et les établissements de l'enseignement supérieur de la République de Moldova. Des initiatives similaires avec le secteur de la jeunesse seront axées sur la prévention de toutes les formes de discrimination.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales élaborent et introduisent des programmes éducatifs en mettant l'accent sur les valeurs démocratiques, l'autonomie des étudiants et la prévention de toutes les formes de discrimination à l'école ;
- ✓ les jeunes sont davantage sensibilisés à la nécessité de prévenir toutes les formes de discrimination.

Principaux partenaires nationaux : ministère de l'Éducation, ministère de la Jeunesse et des Sports

³¹Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité

À la suite de la formation organisée en 2016, le Conseil de l'Europe soutiendra l'inclusion, dans les programmes scolaires, de matériels pédagogiques liés à l'Holocauste. Cette assistance sera étendue pour inclure la reconnaissance de l'histoire des minorités dans les programmes.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales élaborent et introduisent des programmes éducatifs qui couvrent l'Holocauste
- ✓ sensibilisation accrue des jeunes, à partir de la mémoire de l'Holocauste, à la nécessité de prévenir toutes les formes de discrimination, surtout contre les minorités.

Principaux partenaires nationaux : ministère de l'Éducation, Bureau des relations interethniques

Politiques en matière d'urbanisme et de patrimoine

Les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine, en particulier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, soulignent la nécessité de l'application effective des politiques nationales et locales de mise en valeur du patrimoine historique contribuant à un développement social et économique durable³². Par le biais du présent Plan d'action, le Conseil de l'Europe continuera à aider les autorités, y compris au niveau local, à évaluer les politiques existantes en matière d'urbanisme et de patrimoine et à identifier le rôle potentiel du patrimoine dans les processus qui concernent le développement urbain et l'amélioration du bien-être des citoyens.

Résultats escomptés

- ✓ les autorités nationales et locales encouragent la diversité et le dialogue au moyen de l'accès au patrimoine pour favoriser une meilleure compréhension entre les communautés et au sein des communautés ; la notion de patrimoine et de paysage est valorisée en tant que ressource communautaire.

Principaux partenaires nationaux : ministère de la Culture et autorités municipales

Partie III – Mise en œuvre

1. Méthodologie

La coordination globale de la coopération technique mise en œuvre par le Conseil de l'Europe relève de la compétence du Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP) qui dirige la programmation des activités de coopération et mobilise les ressources nécessaires à leur mise en œuvre tout en garantissant le bon fonctionnement des bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain.

Les projets du Plan d'action sont mis en œuvre par l'entité administrative principale du Conseil de l'Europe chargée du domaine d'expertise correspondant. Le bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau³³ joue un rôle essentiel dans la coordination et le soutien de la mise en œuvre des projets sur le terrain conformément à la politique de décentralisation qui s'applique à la coopération. En octobre 2016, le bureau comptait 20 membres du personnel.

La mise en œuvre des projets du Plan d'action nécessite, en tant que de besoin, des évaluations des besoins, une expertise législative, le renforcement des capacités, des actions de sensibilisation et des examens par les pairs. La méthodologie suivie vise à renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs locaux et à garantir la durabilité des résultats.

En outre, la coopération conçue par le Conseil de l'Europe suit une « approche interinstitutionnelle », qui permet aux différents organismes et institutions du Conseil de l'Europe de viser des acteurs gouvernementaux, des parlements, des institutions de gouvernance indépendantes comme le Médiateur, des collectivités locales et régionales, et la société civile, afin de créer un mouvement unique en vue d'adopter des réformes complètes, inclusives, couronnées de succès et durables.

L'égalité entre les hommes et les femmes est intégrée dans tous les projets du Conseil de l'Europe. L'Organisation encourage aussi la participation active de la société civile dans les activités de projets. L'inclusion est abordée conformément aux lignes directrices sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes³⁴ et aux lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe³⁵.

³² Les normes du patrimoine européen: <http://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/standards>

³³ <http://www.coe.int/en/web/chisinau/home>

³⁴ <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680656cf0>

³⁵ <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680656cef>

Le présent Plan d'action tient aussi compte des **enseignements tirés** pendant la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2016, y compris :

- l'approche de la coopération axée sur les droits de l'homme, qui utilise les normes et principes du Conseil de l'Europe comme moyens et objectifs de l'assistance technique, peut contribuer de manière significative à la réalisation de ces droits ;
- la mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe bénéficierait de l'amélioration des capacités des acteurs nationaux à coordonner la révision de la législation et des pratiques assurée par l'Organisation à la demande des autorités nationales ;
- la capacité nationale à planifier et coordonner la mise en œuvre des réformes et prévoir un contrôle effectif du financement nécessite d'être renforcée ;
- l'assistance technique à long terme pour entreprendre des réformes complètes nécessite une perspective de financement sur le long terme et des mécanismes de coordination effectifs entre les partenaires nationaux et internationaux. Le financement au niveau du Plan d'action offre aussi une certaine souplesse, les fonds étant affectés aux projets qui en ont le plus besoin ; et
- les troubles politiques dans le pays ont eu des répercussions sur la capacité de certaines activités à garantir un changement durable. Une condition préalable essentielle à la réussite de toute réforme est de garantir un engagement inter parties soutenu, sur le long terme, envers les objectifs généraux des réformes.

Considérant la nature de son mandat, le Conseil de l'Europe doit parfois mettre en œuvre la coopération dans des contextes complexes et instables qui l'exposent à des risques. Une analyse des risques pertinents dans le cadre du présent Plan d'action ainsi que les possibles stratégies pour atténuer ces risques sont identifiées dans l'annexe II sur la base des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la gestion des risques.

2. Coordination

La coordination en vue de garantir une utilisation rationnelle des ressources et la pertinence des actions du Conseil de l'Europe est assurée à différents niveaux et dans différentes instances, y compris le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe conçoit et réalise des actions dans des domaines où il jouit d'une solide expertise et d'une importante valeur ajoutée. Une coopération conjointe est mise en place avec les autorités moldaves sur la base d'une analyse détaillée des objectifs poursuivis par d'autres organisations internationales et acteurs sur le terrain et de leurs actions, mises en œuvre et/ou prévues pour réaliser ces objectifs.

Pour garantir la pertinence de ses actions, le Conseil de l'Europe travaille en étroite coordination avec des partenaires internationaux concernés, notamment l'Union européenne et en particulier la Délégation de l'UE à Chisinau. Le présent Plan d'action sera aussi mis en œuvre dans le cadre du programme du gouvernement axé sur le processus d'intégration à l'UE et suivant les dispositions de l'Accord d'association (AA) entre la République de Moldova et l'UE ratifié par la République de Moldova en juillet 2016.

Depuis 2015, la République de Moldova bénéficie de la participation au cadre de coopération programmatique UE/CdE pour les pays du Partenariat oriental 2015–2017 (PCF) qui couvre les domaines suivants : protéger et promouvoir les droits de l'homme ; garantir la justice ; faire face aux menaces qui pèsent sur l'État de droit ; relever les défis de la société de l'information ; et promouvoir la gouvernance démocratique. Dans ce contexte, le bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau organise des réunions de suivi bimensuelles avec le personnel de la délégation de l'UE chargé de la programmation, au cours desquelles toutes les activités de projet réalisées dans le cadre du PCF sont examinées et la coordination et la complémentarité avec les projets de l'UE garanties.

Une coordination est aussi assurée avec les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Des réunions entre le Conseil de l'Europe et le personnel de programmation du système des Nations Unies et le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration européenne sont régulièrement organisées pour garantir la coordination et les synergies, et éviter le chevauchement des activités. Enfin, le présent document tient compte des considérations du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur le troisième rapport périodique de la République de Moldova.

Si nécessaire, des plateformes de coordination avec d'autres organisations internationales sont mises en place et des activités conjointes sont entreprises.

Le Conseil de l'Europe entretient aussi des liens étroits avec des agences de développement des États membres du Conseil de l'Europe.

3. Financement

Le budget global du Plan d'action s'élève à environ 17.8 millions d'euros. Un financement représentant 4,9 millions d'euros (28 % du budget total) a été obtenu.

Les sources de financement des projets du Plan d'action sont multiples. Elles proviennent du budget ordinaire du Conseil de l'Europe, et des contributions volontaires de pays donateurs et d'organisations internationales, y compris le Cadre de coopération programmatique Union européenne/Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus (PCF) pour 2015-2017.

Les frais afférents à la coordination requise pour la mise en œuvre du Plan d'action seront imputés sur les dépenses générales de gestion, à hauteur de 7% maximum des coûts directs du Plan.

Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du Conseil de l'Europe, les efforts de financement coordonnés par le Bureau de la Direction Générale des Programmes sont concentrés sur le Plan d'action dans son ensemble.

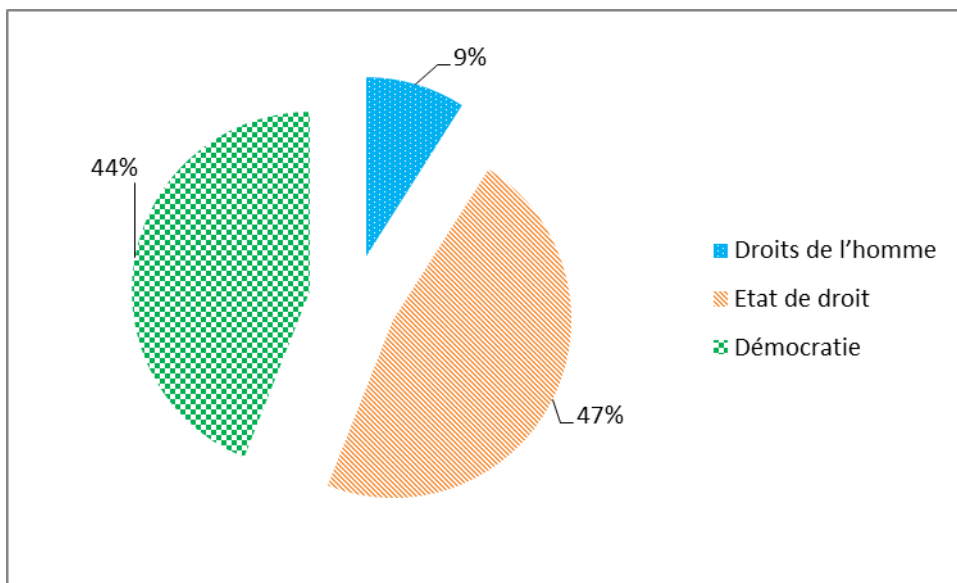


Figure 1 : Budget estimé par thème du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020

La structure du présent Plan d'action pour 2017-2020 est alignée sur celle du Programme et Budget du Conseil de l'Europe et sur ses deux cycles biennaux afin de renforcer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre les activités relevant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe et l'assistance technique extrabudgétaire pour la République de Moldova.

4. Gouvernance du Plan d'action

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est chargé, par l'intermédiaire de son Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM), de l'évaluation globale de la mise en œuvre du Plan d'action.

Le Conseil de l'Europe présentera régulièrement des rapports sur l'état d'avancement et les résultats du Plan d'action. À cette fin, le Bureau de la Direction Générale des Programmes soumettra des rapports d'étape et des rapports finaux au Comité des Ministres, selon le calendrier suivant :

- rapport oral 12 mois après l'adoption du Plan d'action, pour présenter l'état d'avancement après le lancement officiel du Plan d'action ;
- rapport complet de suivi à mi-parcours, 24 mois après l'adoption du Plan d'action ;
- rapport de suivi final à la fin de la mise en œuvre du Plan d'action.

Les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action seront aussi conjointement évalués par le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves. À cette fin, un comité directeur pour le Plan d'action est mis en place ; il est composé de représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne et d'autres acteurs nationaux qui participent à la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que de représentants du Conseil de l'Europe.

Le Comité directeur évaluera la mise en œuvre des projets approuvés, examinera les propositions pertinentes en vue d'une future coopération et les défis à relever, et recommandera des mesures destinées à améliorer l'efficacité du Plan d'action. Des réunions se tiendront 24 mois après l'adoption du Plan d'action pour évaluer la mise en œuvre à mi-parcours, et avant la fin du Plan d'action, pour évaluer la mise en œuvre globale. En outre, l'ODGP adressera les rapports annuels sur le Plan d'action aux donateurs qui contribuent au niveau du Plan d'action, conformément aux obligations de déclaration.

Contacts pour le Plan d'action

Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP)

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tél : + 33 (0)3 90 21 56 54

Fax : + 33 (0)3 90 21 46 31

Adresse de courrier électronique : odgp@coe.int

www.coe.int/programmes

Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau

63 Vlaicu Pircalab Street

2012 Chisinau

République de Moldova

Adresse de courrier électronique : fieldchisinau@coe.int

www.coe.int/chisinau

Annexe 1. Cadre logique du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020

Egalité des sexes et participation de la société civile au processus décisionnel (questions transversales):

- **L'égalité des sexes** est prise en compte dans tous les projets du Conseil de l'Europe, suivant les lignes directrices sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **La participation de la société civile** au processus décisionnel est encouragée par l'Organisation, conformément aux lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe.

Les objectifs: assurer le succès des réformes en République de Moldova en vue de rapprocher leurs législation, institutions et pratique davantage en concordance avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, et donc de soutenir les efforts qu'elle déploie pour satisfaire à ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe.

Les domaines de coopération du Plan d'action:

- Le Conseil de l'Europe a continué d'aider les autorités de la République de Moldova à poursuivre (et à les achever si possible) les réformes entreprises dans des domaines stratégiques, notamment :
 - lutter contre les mauvais traitements et l'impunité ; protéger les droits des personnes appartenant aux minorités et lutter contre la discrimination ;
 - lutter contre la traite des êtres humains ;
 - renforcer les capacités des institutions des droits de l'homme ;
 - réformer le système électoral ;
 - améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence du système judiciaire, du parquet, de l'Association du barreau moldave et des autorités de répression ;
 - harmoniser la politique et la pratique relatives à la protection des données conformément aux normes européennes ;
 - renforcer la confiance entre les communautés sur les deux rives du Nistru/Dniestr.
- Le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves ont identifié communément de nouveaux domaines de coopération eu égard aux travaux les plus récents réalisés par les institutions, les mécanismes de suivi et les organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, notamment :
 - combattre la corruption et le blanchiment de capitaux ;
 - encourager le pluralisme des médias et créer de véritables médias publics ;
 - accroître la transparence et l'efficacité de l'administration publique aux niveaux central et local (y compris l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie ;
 - garantir les droits sociaux ;
 - renforcer la capacité des acteurs nationaux à protéger les droits de l'homme en ligne ;
 - élaborer un cadre législatif et renforcer les capacités pour lutter contre la cybercriminalité ;
 - promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et la citoyenneté démocratique par l'éducation formelle et des activités de jeunesse ;
 - promouvoir le patrimoine culturel ;
 - accroître la cohésion sociale et la participation démocratique dans la société ;
 - œuvrer en faveur de l'égalité des chances pour les groupes vulnérables (en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes).

Droits de l'homme	
Résultats thématiques: Amélioration de la protection des droits de l'homme et renforcement de la lutte contre la discrimination grâce à une meilleure harmonisation des politiques et pratiques en matière de droits de l'homme avec les normes européennes.	
Résultats	Indicateurs
<p>I.1. PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME</p> <p>Une meilleure harmonisation des cadres législatifs et réglementaires avec les normes européennes, les capacités des institutions nationales des droits de l'homme et des professionnels du droit sont renforcées pour mettre en œuvre les normes européennes et le fonctionnement de l'institution du Médiateur est amélioré par: élaboration de le Plan d'action national pour les droits de l'homme, le mécanisme national de prévention devient opérationnel; renforcer les capacités de de l'institution du Médiateur à contrôler et rendre compte des violations des droits de l'homme; améliorer la confiance de la population de l'institution du Médiateur; renforcer la coopération entre des institutions du secteur judiciaire, (tribunaux, le service des poursuites, le barreau).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de conformité de la législation nationale en vigueur et /ou amendée avec les normes européennes en matière de droits de l'homme. • Mécanismes et structures institutionnels existent et/ou sont opérationnels (par exemple: centres pour les droits de l'homme, points focaux et mécanismes déployés au niveau national et au plan local comme l'exigent les conventions, procédures de consultation institutionnalisées). • Niveau de connaissance concernant les normes relatives aux droits de l'homme et étendue de l'application de ces normes par les groupes professionnels concernés dans leur travail. • Degré de conformité du cadre juridique concernant la protection et la promotion des droits des minorités au regard des normes européennes. • Renforcement effectif des capacités des organismes nationaux de formation à inculquer durablement à leurs groupes cibles les normes relatives aux droits de l'homme.
<p>I.2. Promouvoir les droits de l'homme et la dignité</p> <p>Les autorités nationales veillent à une meilleure harmonisation des cadres législatifs et réglementaires des droits de l'homme avec les normes européennes pour éliminer toutes les formes de discrimination; améliorer la capacité de l'incapacité technique de fournir les données statistiques cohérente sur le racisme et la discrimination raciale; améliorer les capacités pour identifier les victimes de la traite des êtres humains et l'enquête des affaires pertinente protéger et assister les victimes de la traite des êtres humains, notamment des jeunes; améliorer l'accès des femmes à la justice; les capacités des instances sont améliorées pour appuyer les langues nationales et minoritaires; adopter et mis en œuvre un Plan d'action pour soutenir la population rom.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de conformité de la législation nationale en vigueur et /ou amendée avec les normes européennes en matière de droits de l'homme (justice pénale, non-discrimination, protection des données). • Niveau de connaissance concernant les normes relatives aux droits de l'homme et étendue de l'application de ces normes par les groupes professionnels concernés dans leur travail. • Renforcement effectif des capacités des organismes nationaux de formation à inculquer durablement à leurs groupes cibles les normes relatives aux droits de l'homme.
<p>I.3. Garantir les droits sociaux</p> <p>Les autorités nationales assurent une meilleure protection des droits sociaux en conformité avec les normes européennes, améliorent la capacité à collecter et analyser les données nécessaires en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions acceptées de la Charte sociale européenne, préparent le dispositif législatif pour l'acceptation de la procédure de réclamations collectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de conformité de la législation nationale en vigueur et /ou amendée avec les normes européennes en matière de droits de l'homme. • La législation et la pratique nationales dans le domaine des droits sociaux permettent d'envisager l'acceptation, le moment venu, de la procédure de réclamations collectives.

État de droit	
Résultats thématiques: Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante ; les cadres législatifs et institutionnels (appareil judiciaire, autorités de poursuite, administration pénitentiaire et police) sont conformes aux normes européennes ; renforcement des principes d'indépendance et de responsabilité du système judiciaire.	
Résultats	Indicateurs
<p>II.1. Garantir la justice Les autorités nationales garantissent une meilleure harmonisation des cadres juridiques et institutionnels avec les normes européennes et internationales; améliorer l'application de la législation applicable; renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice; encourager une approche de réinsertion dans le système de justice pénale; améliorer les services médicaux dans les prisons; prévenir et enquêter de manière efficace les mauvais traitements; améliorer le cadre constitutionnel pour les procureurs. Le système judiciaire renforce sa capacité de rendre la justice en conformité aux standards européens de la justice constitutionnelle (l'indépendance et la responsabilité du pouvoir judiciaire).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de conformité de la législation nationale en vigueur et /ou amendée avec les normes européennes en matière de droits de l'homme. • Mécanismes et structures institutionnels existents et/ou sont opérationnels (par exemple : services de probation, organes d'investigation). • Niveau de connaissance concernant les normes relatives aux droits de l'homme et étendue de l'application de ces normes par les groupes professionnels concernés dans leur travail.
<p>II.2. Renforcement de l'État de droit Les autorités nationales améliorent la législation sur le pluralisme des médias et internet en conformité avec les normes européennes; accroître l'indépendance et la transparence du service public de radiodiffusion. Le service public de radiodiffusion accroît sa capacité pour couvrir les informations de manière impartiale, fiable et précise; la sensibilisation du public et le respect de la liberté d'expression et de la vie privée sont accrus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de conformité de la législation nationale et de la réglementation régissant les médias au regard des normes européennes, notamment dans les domaines suivants : service public de radiodiffusion, indépendance des instances de régulation des médias, concentration de la propriété des médias et transparence en la matière ; liberté d'expression, y compris sur l'Internet.
<p>II.3. Contre les menaces qui pèsent sur l'État de droit Les autorités nationales réforment les cadres juridiques et réglementaires pour lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux conformément aux normes européennes et internationales; la capacité d'analyse et de signalement est améliorée et la coopération est renforcée entre les systèmes spécialisés de prévention et de répression aux plans national et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des cadres législatifs et institutionnels existants visant à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec normes européennes et internationales. • Système approprié de signalement en matière de finances publiques. • Degré de capacité des administrations à planifier les ressources, à les affecter et à mener des actions complexes, tout en luttant contre les pratiques de mauvaise gestion et de corruption. • Responsabilisation accrue des agents de la fonction publique, grâce à la transmission d'informations et au cadre juridique, structure organisationnelle, stratégie, procédures et actions.

Démocratie	
Résultats thématiques: Amélioration du fonctionnement démocratique des institutions politiques, transparence accrue des travaux législatifs du Parlement, modernisation de l'administration à tous les niveaux alliée à une meilleure capacité décisionnelle et à une gestion efficace des ressources.	
Résultats	Indicateurs
<p>III.1. Renforcer la gouvernance démocratique et encourager l'innovation</p> <p>Les autorités nationales renforcent la transparence, la responsabilisation des décideurs, dont le travail législatif que l'on accomplit au Parlement.</p> <p>Les élections sont tenues d'une manière transparente et impartiale et le résultat des élections a été entièrement accepté par les citoyens et les hommes politiques.</p> <p>La capacité d'une administration publique à appliquer efficacement les politiques et lois est renforcées par l'optimisation de règlements, la coopération interinstitutionnelle renforcée, l'amélioration de l'administration et services publique. Dans certaines régions et municipalités, l'administration locale est améliorée, les collectivités locales participent activement au système global de prise de décisions politiques et fournissent des services publics fiables et efficaces au moyen de diverses formes de fusion territoriale et d'une meilleure coopération intermunicipale, de la participation des citoyens, d'une gestion publique éthique et moderne et des pratiques financières La capacité des autorités de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie est renforcée pour prendre des initiatives législatives et politiques mais aussi pour offrir une administration publique efficace</p> <p>Un environnement propice au renforcement de la confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr est créé grâce à un dialogue soutenu entre les acteurs non étatiques, notamment dans des domaines tels que les médias, les droits de l'homme dans les lieux de détention et les établissements psychiatriques, les droits de l'homme des personnes handicapées, les droits sociaux des jeunes et l'éducation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les parlementaires produisent des textes législatifs de bonne qualité, économiquement rationnels, fondés sur des éléments concrets et bien compris du public. • Les membres de l'Assemblée de Gagaouzie votent des lois conformes dans leur ensemble à la législation de la République de Moldova. • Les parlementaires et les membres de la société civile se consultent régulièrement sur le processus législatif. • Niveau de conformité des textes de loi adoptés concernant les élections et les partis politiques au regard des normes européennes et internationales. • Ampleur de l'amélioration du processus électoral obtenue grâce à l'instauration du vote électronique, participation accrue des femmes et d'autres groupes, plus grande transparence dans le financement des partis politiques, et meilleur fonctionnement démocratique interne des partis politiques. • Niveau d'efficacité, de transparence et de conformité au regard des normes éthiques de gouvernance au plan national et au niveau local. • Niveau de conformité de la législation et de la réglementation sur les bonnes pratiques européennes en matière d'analyse comparative des finances locales. • Augmentation du nombre de participants des deux rives du Nistru/Dniestr aux différents programmes. • Participation plus régulière aux activités et portée plus large de ces activités, avec également la mise en place de nouveaux thèmes.

III.2. Promouvoir la participation et la diversité

L'amélioration de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes éducatifs nationaux et les activités du secteur de la jeunesse.

Une meilleure compréhension entre les communautés et au sein des communautés.

- Multiplication des programmes éducatifs (formels et informels) proposés dans les établissements et régions sélectionnés conformément aux critères d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme.
- Sensibilisation accrue des jeunes à la nécessité de lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier celle qui vise les minorités.
- Nombre plus important d'éléments du patrimoine identifiés comme tels (lieux et objets) couverts par des cadres juridiques les protégeant.
- Sensibilisation accrue des communautés aux lieux et objets constitutifs du patrimoine.

ANNEXE 2. ANALYSE DE RISQUES

Scénarios	Stratégies d'atténuation
Risques liés au contexte politique	
<p>Scénario le plus favorable – Stabilité politique facilitant le processus de réformes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un consensus concernant les réformes est trouvé entre les partis politiques de tous horizons • Les réformes et la législation existantes sont effectivement mises en œuvre. 	<p>Renforcer le soutien aux institutions nationales, étendre le soutien aux régions.</p> <p>Intensifier les activités de renforcement des capacités, en particulier auprès des partenaires qui s'attachent à promouvoir les normes du CdE.</p> <p>Sensibilisation accrue concernant l'implication du CdE dans le processus de réformes.</p>
<p>Scénario de base – L'action du Gouvernement en place a pour effet de ralentir le rythme des réformes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes. • Influence accrue des forces politiques sur les réformes en cours. 	<p>Aider les autorités nationales à assurer la conformité des cadres législatifs et réglementaires avec les normes du CdE, renforcer les capacités des institutions à appliquer ces normes, amener la population à mieux prendre conscience de ces normes.</p> <p>Sensibiliser les partenaires institutionnels qui s'attachent à promouvoir les normes du CdE.</p>
<p>Scénario le plus défavorable – Instabilité politique accrue / absence de réformes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dissolution du Gouvernement de coalition avant les élections de 2018. • Ralentissement ou arrêt du processus de réformes. 	<p>Sensibiliser les groupes cibles afin de leur faire prendre conscience de l'importance que revêt l'application des normes du CdE.</p> <p>Favoriser le dialogue entre les autorités et la société civile concernant l'application des normes.</p> <p>Concentrer les efforts sur la protection des droits des groupes vulnérables.</p> <p>Examiner les stratégies d'atténuation des risques avec les partenaires internationaux (l'UE en particulier).</p>

Risques liées à l'exécution des projets/programmes

- Manque de fonds pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action.
- Les mécanismes de coordination avec les partenaires nationaux et internationaux ne sont pas suffisamment efficaces pour éviter les chevauchements et générer des synergies entre les programmes.

Intensifier les efforts visant à mobiliser les ressources, en veillant à une coordination accrue dans le pays

Allouer des fonds aux programmes qui présentent un fort potentiel de synergies.

Se concentrer sur la révision des cadres législatifs et réglementaires et le renforcement des capacités y relatif.

Multiplier les activités conjointes associant des partenaires internationaux avec lesquels des projets sont déjà coordonnés – dans le but aussi d'adresser un message commun plus fort, de tendre à une plus grande efficacité économique et de mieux faire accepter les réformes.

Risques liés à la communication

- Manque de transparence et de consensus entre les partenaires internationaux concernant les priorités et la portée des programmes.
- Méconnaissance, parmi les principaux partenaires nationaux et internationaux, les groupes cibles et la population en général, de la contribution du Conseil de l'Europe aux réformes engagées dans le pays.

Elargir la portée des actions de communication afin de fournir aux groupes professionnels, aux partenaires internationaux et au grand public des informations concernant la contribution du CdE aux réformes.

Doter chaque programme de sa propre stratégie de communication afin d'intéresser les principales parties prenantes aux activités de l'Organisation ; faire mieux connaître la contribution de l'Organisation aux réformes auprès des groupes professionnels et du public ; accélérer les échanges d'informations.

Annexe 3. Tableau financier du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020*(tous les montants sont indiqués en euros)*

	Domaines	Budget total	Financement du BO*	Financement de l'UE*	Financement des CV	Financement total garanti	Montant non financé
1	Droits de l'homme	1,808,000	55,000	502,000		557,000	1,251,000
	1. Protéger les droits de l'homme	405,000	40,000	364,000		404,000	1,000
	2. Promouvoir les droits de l'homme et la dignité	553,000	15,000	138,000		153,000	400,000
	3. Garantir les droits sociaux	850,000					850,000
2	État de droit	8,336,000	366,000	2,870,000	700,000	3,936,000	4,400,000
	1. Garantir la justice	5,111,000	141,000	870,000	700,000		3,400,000
	2. Renforcer l'État de droit	1,000,000					1,000,000
	3. Contrer les menaces qui pèsent sur l'État de droit	2,225,000	225,000	2,000,000		2,225,000	
3	Démocratie	7,655,000	35,000	320,000	45,000	400,000	7,255,000
	1. Renforcer la gouvernance démocratique et encourager l'innovation	7,400,000	10,000	90,000	45,000	145,000	7,255,000
	2. Promouvoir la participation et la diversité	255,000	25,000	230,000		255,000	
	TOTAL	17,799,000	456,000	3,692,000	745,000	4,893,000	12,906,000

* comprend les programmes conjoints régionaux UE/CdE

Annexe 4. Liste des sources / documents pertinents

Documents du Conseil de l'Europe

1. Traités pertinents du Conseil de l'Europe

[Le Statut du Conseil de l'Europe](#)

[La Convention européenne des droits de l'homme](#)

[Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales](#)

[Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#)

[Convention sur le Patrimoine européen](#)

[Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#)

2. Documents pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme

[Arrêts de la Cour concernant la République de Moldova](#)

3. Coopération technique avec la République de Moldova

[Plan d'Action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016](#)

[Plan d'Action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016 – Rapport d'étape](#)

[Plan d'action pour soutenir les réformes démocratiques en République de Moldova 2013-2016 – Rapport final](#)

4. Documents pertinents de l'Assemblée parlementaire

[Avis de l'Assemblée parlementaire 188 \(1995\) sur la demande d'adhésion de la République de Moldova au Conseil de l'Europe](#)

5. Documents pertinents du Comité des Ministres

[Surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. 9e rapport annuel du Comité des Ministres publié en mars 2016](#)

[Résolution du Comité des Ministres de Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par la Moldova, CM/ResCMN\(2010\)6](#)

[Décision du Comité des Ministres de Conseil de l'Europe – Groupes de requêtes Ciorap, Becciev et Paladi c. République de Moldova, 1265e réunion \(septembre 2016\) \(DH\)](#)

[Recommandation \(2000\)21 du Comité des Ministres sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat](#)

[Déclaration du Comité des Ministres sur des principes de la gouvernance de l'internet \(2011\)](#)

[Recommandation du Comité des Ministres sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression et du droit à la vie privée en lien avec la neutralité du réseau, CM/Rec\(2016\)1](#)

[Recommandation du Comité des Ministres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet, CM/Rec\(2014\)6](#)

6. Documents pertinents du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

[Recommandation 322 \(2012\)1- La démocratie locale et régionale en République de Moldova](#)

[Observation des élections locales en République de Moldova \(14 juin 2015\), CPL/2015\(29\)3FINAL](#)

7. Documents pertinents d'organes de surveillances et consultatifs

Rapports du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe - Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe [2014](#), [2015](#) et [2016](#)

[Rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\) sur la République de Moldova \(quatrième cycle de suivi\), ECRI\(2013\)38](#)

[Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la République de Moldova, 2e cycle d'évaluation, GRETA\(2016\)9](#)

[La République de Moldova et la Charte sociale européenne, fiche d'information, novembre 2015](#)

[Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, sur la visite du 4 au 7 mars 2013 en République de Moldova, CommDH\(2013\)19 – EN seulement](#)

[Amicus Curiae Brief for the Constitutional Court on the Right of Recourse by the State against Judges, adopted by the Venice Commission at its 107th Plenary Session \(Venice, 10-11 June 2016\) – EN seulement](#)

[Documents de référence de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice \(CEPEJ\)](#)

[Rapport de la visite du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants \(CPT\) en République de Moldova, CPT/Inf \(2016\)16 – EN seulement](#)

[Groupe d'Etats contre la corruption \(GRECO\), Quatrième cycle d'évaluation, GrecoEval4Rep\(2016\)6](#)

[Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme \(MONEYVAL\), Quatrième Rapport de suivi, MONEYVAL\(2012\)28 – EN seulement](#)

[Avis de la Commission de Venise dans le domaine électoral et des partis politiques](#)

[Avis conjoint sur le projet de loi portant modification du code électoral, adopté par le Conseil des élections démocratiques à sa 55e réunion et par la Commission de Venise à sa 107e session plénière, CDL-AD\(2016\)021](#)

[Avis conjoint relatif aux projets de lois de la République de Moldova sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, CDL-AD\(2013\)002](#)

8. Lignes directrices pertinentes

[Lignes directrices sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe](#)

[Lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération du Conseil de l'Europe](#)

9. Documents de politique nationale de la République de Moldova

[Stratégie nationale de développement « Moldova 2020 » – EN seulement](#)

[Stratégie pour la réforme du secteur judiciaire 2011-2015 \(prolongée jusqu'à fin 2016\) – EN seulement](#)

[Stratégie pour la réforme de l'administration publique 2016-2020](#)